



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 23
Pouvoirs : 5
Absents : 1

Date de la convocation : 21 septembre
2021

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, GOLA Odile, GOHIER Monique, DESIRE Valérie, BARREAULT Mireille, CROC Bertrand, VERDUZIER Kévin, BEUGIN Valérie, LECOQ Monique, PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

CHAPUT Clément représenté par V BEUGIN
CHAPUT Sabrina représentée par O GOLA
DUFFAULT Laurent représenté par T DUFFAULT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
GABIGNON Christophe représenté par B CROC

ABSENT : BEUNEL Philippe

Secrétaire de séance : J-Romuald MINEREAU

DELIBÉRATION N°135

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STADE RENE ANDRAULT ET DU GYMNASE EMILE ANDRAULT PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND CHATELLERAULT – PAUSE MERIDIENNE ECOLE JOLIOT CURIE .

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la pause méridienne à l'école élémentaire Joliot Curie est de 2h (de 12h à 14h) depuis le 3 septembre 2018 au vu du nombre d'enfants qui mangent à la cantine.

La collectivité a décidé de proposer des activités aux enfants sur ce temps. Néanmoins, les activités à caractère sportif ne peuvent être organisées dans la cour de l'école.

C'est pourquoi, le stade René Andrault et le gymnase Emile Andrault sont mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de Grand Châtellerault depuis la rentrée scolaire 2018-2019 le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la pause méridienne pour y accueillir les enfants .

Il convient donc de signer le renouvellement de la **convention de mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs** pour l'année scolaire en cours. La convention est conclue pour une période allant du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022.

Cette mise à disposition est consentie à **titre gracieux**.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la convention telle que jointe à la présente et d'autoriser M le Maire à la signer.

VU l'article 3.II.3.1 des statuts de Grand Châtelleraut relatif à la compétence construction, aménagement, entretien et gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

VU la délibération n°20 du conseil communautaire du 24 septembre 2007 relative au règlement d'utilisation des équipements sportifs communautaires,

Considérant l'intérêt de pouvoir disposer du stade et du gymnase durant la pause méridienne de l'école Joliot Curie pour y organiser des activités sportives,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du stade René Andraut et du gymnase Émile Andraut le lundi, mardi, jeudi et vendredi sur la pause méridienne du 1er septembre 2021 au 30 juin 2022 telle que jointe à la présente ;
- d'autoriser M le Maire à la signer.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le

